

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MUPRAS
RECEPTION

110954

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5652 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraité

Nom & Prénom : SAFRIRI miloudi

Date de naissance : 28/01/1962

Adresse : 40 napp EL wiafa Derroura
Berrachid

Tél. : .. 0668498354

Total des frais engagés : 300 + 813,20 + 5.860,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/03/2022

Nom et prénom du malade : HABIBI LAALIA

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : SPA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : .. 04/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/03/22	2		3000 DHT	 Dr. RAP Specialiste en Maladies Systémiques 07 Avril 2022 03:22:32 Signature

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
INPE : 96 20 74 810 LA PHARMACIE ELFATI N 50 LUTKAGA 3 DAKAR S. SAAD BENELLO 0776 47 47 47	23.03.22	813,20 5 891,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

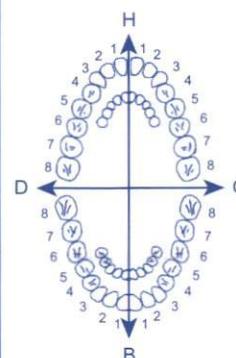
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr RAFIK MARIYA

Spécialiste en médecine interne

Maladies Systématisques

Grands Syndromes

Maladies Rhumatologiques

Maladies du Sang

الدكتورة رفيق مارية

اختصاصية في الأمراض الباطنية

الأمراض المجموعاتية

الأمراض الكبيرة

أمراض الروماتيزم

أمراض الدم

Ex Medecin

à l'hôpital My Youssef et Ibn Rochd

Casablanca

23 Mars 2022

Berrechid le : برشيد في :

طبية سابقة بمستشفيات

مولاي يوسف و ابن رشد

الدار البيضاء

17000 140300B MINA 2 Béchir
293,00 x 2 = 586,00

293,00 x 1

1) C Yor B A L T A 560

51,00 x 3

2) Dic L M o x - 76

1 CP 13

22,00 x 6

1 37 C O M C 1 C P x 2

81,00 x 3

0 M I L 2

83,20

S.V

S.V

Spécialiste en Médecine Interne
Malades Systématisques Rhumatologues
N° 37 Avenue Okba Ibn Nafie
05 22 32 55 94

LA PHARMACIE R.
Dr. Saad BENEL
N° 94, Lot N° 4
Tél: 05 25 14 70

Cymbalta 60 mg
Boîte de 28 gélules gastro-résistantes
PPV : 293,00 DH
AMM N°206/14 DMP / 21 /NRQ
Distribué par **SOTHEMA**
B.P.N° 1,27182-Bouskoura

6 118001 070916

81,40

Cymbalta 60 mg
Boîte de 28 gélules gastro-résistantes
PPV : 293,00 DH
AMM N°206/14 DMP / 21 /NRQ
Distribué par **SOTHEMA**
B.P.N° 1,27182-Bouskoura

6 118001 070916

81,40

Cymbalta 60 mg
Boîte de 28 gélules gastro-résistantes
PPV : 293,00 DH
AMM N°206/14 DMP / 21 /NRQ
Distribué par **SOTHEMA**
B.P.N° 1,27182-Bouskoura

6 118001 070916

81,40

22,00

Diclofénac®
Diclofénac
20 LP 75 mg

51,00

22,00

51,00

22,00

51,00

22,00

22,00

22,00